

## Félicitations aux habitants !

**Première année de simplification du tri des bacs jaunes.** Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, le tri des déchets recyclables est simplifié. Maintenant tous les emballages et tous les papiers sont à déposer dans votre bac à couvercle jaune.



Chers habitants, grâce à votre tri, en 2019, la Communauté de communes Thelloise a collecté environ 3 700 tonnes de déchets recyclables. Cela correspond à une augmentation de 10 kg par habitant soit 547 tonnes pour tout le territoire !

**Merci ! Cette augmentation du recyclage contribue à économiser nos ressources naturelles !**



**62 kg/habitant/an en 2019 c'est bien !  
Tentons de faire encore mieux en 2020 !**

## À vos marques - Prêts ? - Triez !

Certains emballages et papiers se glissent encore dans les ordures ménagères et ne seront pas recyclés, c'est dommage !

**Rappelez-vous : tous les emballages et tous les papiers se trient**

Voici quelques astuces pour trier encore plus :



- Mettre une poubelle de tri dans la salle de bain et une à côté du bureau à la maison qu'on ira vider dans le bac jaune.
- Quand on est à l'extérieur et qu'il n'y a pas de poubelle de tri (pique-nique par exemple), on prévoit 2 sacs pour rapporter nos déchets déjà triés.

**Plus aucun déchet recyclable n'échappera à la poubelle de tri !**

Un doute sur un déchet ? Consultez le site [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr), l'application "Le guide du tri" ou contactez la Communauté de communes Thelloise au 03.44.26.99.50.

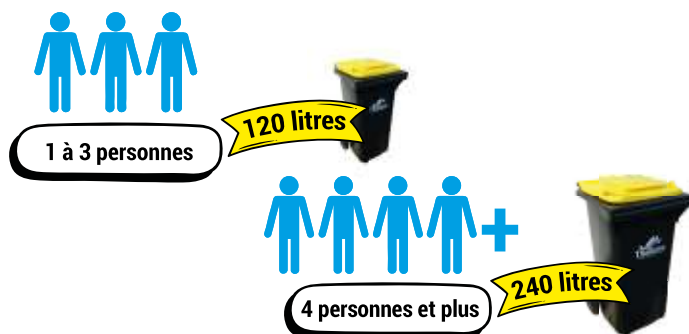
## Bac de tri trop petit ou cassé ?

Sachez qu'il est dorénavant possible pour les foyers de quatre personnes et plus d'échanger leur bac 120 litres de tri à couvercle jaune contre un bac 240 litres.

Si votre bac de tri est cassé, une réparation ou un échange est également possible.

**Comment procéder ?**

- Prenez contact avec la mairie pour connaître les modalités d'échange ou de réparation du bac.
- En cas d'échange, et si votre bac est encore fonctionnel, merci de le laver avant sa remise à nos services.



Vous pouvez également préremplir la fiche de dotation qui est disponible sur le site internet de la Thelloise :

**[www.thelloise.fr](http://www.thelloise.fr)**